

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2022**

Date de convocation : jeudi 30 juin 2022

Délibération n° CC_2022_136
Nomenclature : 7.5.4

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 39

Votants : 47

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET à M. Gaby TOUZINAUD, Mme Aurore DESCHAMPS à M. Jérôme GARDELLE, M. Bernard CHAIGNEAU à M. Frédéric ROUAN, M. Pierre-Henri JALLAIS à M. Fabrice BARUSSEAU, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Philippe CALLAUD à M. Bruno DRAPRON, Mme Véronique CAMBON à Mme Caroline AUDOUIN, M. Philippe CREACHCADEC à M. Ammar BERDAI, M. Laurent DAVIET à Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Pierre MAUDOUX à M. Alexandre GRENOT, Mme Evelyne PARISI à M. Eric PANNAUD, M. Joël TERRIEN à M. Thierry BARON, Mme Véronique TORCHUT à Mme Véronique ABELIN-DRAPRON
Ne prend pas part au vote : 7

OBJET : Aide exceptionnelle au profit du CCAS de la Ville de Saintes - soutien aux ressortissants Ukrainiens déplacés

Le 6 juillet 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint Georges des Coteaux, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Pierre HERVE, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, Mme Christine MESLAND, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, Mme Céline VIOLLET, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : M. Pierre HERVE

RAPPORT

Face à la crise qui frappe l'Ukraine, de nombreuses collectivités et groupements, entreprises et citoyens continuent de se mobiliser et manifestent leur solidarité à l'égard des ressortissants Ukrainiens.

Les habitants du territoire ont apporté leur soutien à travers des dons.

En concertation avec le Préfet de Département et les services de l'Etat, le CCAS de la Ville de Saintes coordonne sur le territoire les actions à mener dans ce cadre pour permettre l'accueil de ces ressortissants. Les questions demeurent nombreuses en matière de logement, transport, accès aux soins, démarches administratives, scolarisation, accompagnement social...

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2022, la CDA de Saintes a attribué une subvention exceptionnelle de 10 000 € au CCAS de la Ville de Saintes afin de contribuer aux dépenses liées à l'accueil des ressortissants Ukrainiens sur le territoire de l'Agglomération.

L'Agglomération de Saintes souhaite poursuivre sa mobilisation aux côtés des autres acteurs.

Il est ainsi proposé, par la présente délibération, de verser une nouvelle subvention exceptionnelle de 5 000 € au CCAS de la Ville de Saintes pour contribuer aux dépenses liées à l'accueil de ces ressortissants Ukrainiens sur le territoire.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021, et notamment les articles 6-I 2°) c), 6-I 3°), 6-I 4°), 6-II 2°), 6 III 2°),

Vu la délibération n°CC_2022_78 du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2022 portant sur l'aide exceptionnelle au profit du CCAS de la Ville de Saintes en soutien aux ressortissants Ukrainiens déplacés,

Considérant les éléments présentés ci-avant,

Considérant la volonté de la CDA de Saintes d'apporter son soutien et de contribuer aux dépenses liées à l'accueil des ressortissants Ukrainiens sur le territoire de l'Agglomération,

Vu les crédits disponibles au Budget primitif du Budget principal 2022 au compte 657362,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 5 000 € au CCAS de la Ville de Saintes visant à contribuer aux dépenses liées à l'accueil des ressortissants Ukrainiens sur le territoire de l'Agglomération.
- **d'autoriser** Le Président ou son représentant en charge des finances à signer tout document nécessaire au versement de cette subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 47 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 7 élus ne prennent pas part au vote (M. Bruno DRAPRON en son nom seul, Mme Caroline AUDOUIN en son nom seul, M. Thierry BARON en son nom seul, M. Ammar BERDAÏ en son nom seul, Mme Charlotte TOUSSAINT au nom de M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Jean-Pierre ROUDIER au nom de M. Jean-Philippe MACHON)

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.